

RÈGLEMENT « MARCHÉ DE NOËL DE SEPMERIES 2023 » STAND EXPOSANT

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

La Mairie de Sepmeries et le Comité des fêtes sont les organisateurs du Marché de Noël. Le présent règlement détermine les conditions de participation à ce premier Marché de Noël qui se tiendra **le samedi 09 décembre 2023** dans la cour de la mairie ainsi que dans la salle des fêtes (143, Grand Rue).

ARTICLE 2 : EMPLACEMENT ET HEURES DE TENUE DU MARCHÉ DE NOËL

L'ouverture du marché au public se fera de 10h00 à 18h00. L'installation des stands est autorisée à partir de 7h30 et doit être achevée lors de l'ouverture des portes.

Le remballage des stands sera autorisé uniquement à partir de 18h00. En cas de non-respect de cet horaire, le chèque de caution sera encaissé par la Mairie.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Marché de Noël est ouvert aux créateurs amateurs, artistes libres, artisans, commerçants, aux associations et école.

La vente d'animaux est strictement interdite.

L'emplacement est gratuit cependant afin d'assurer la présence des exposants, l'organisateur demande un chèque de caution de 50€ à l'ordre du Comité des fêtes de SEPMERIES afin de réserver votre emplacement. Celui-ci vous sera rendu à la fermeture du marché de Noël (18h).

Après confirmation de votre dossier, tout désistement, sauf cas de force majeure (maladie, hospitalisation, ...) ne donnera droit à aucun remboursement (caution).

ARTICLE 4 : DOCUMENTS Á PRODUIRE

Tout candidat devra adresser son dossier de candidature à la mairie de SEPMERIES avant **le samedi 18 novembre**.

Ce dossier est téléchargeable sur le site www.sepmeries.fr.

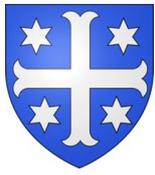
La réception du dossier de candidature avec la caution constitue une inscription au marché de Noël.

Le dossier de candidature doit être retourné **complet** avec pièces suivantes :

- Pour les créateurs amateurs : une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité.
- Pour les artistes libres, artisans et commerçants : une photocopie de la carte d'artiste ou d'artisan ou le n°RCS ou extrait Kbis du Registre du commerce et des sociétés.
- Pour les associations : la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité du président de l'association à la préfecture et la date de création.

Ce dossier dûment complété est à retourner :

- par courrier à la mairie de Sepmeries :



143, Grand Rue 59269 SEPMERIES (cachet de la poste faisant foi).

- directement à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DU MARCHÉ

Chaque exposant aura un emplacement couvert au tarif gratuit comprenant :

- 1 espace de 9m² maximum (3m*3m)
- 1 à 2 table(s) de 2.20m
- 2 chaises

Les emplacements sont attribués par l'organisateur après tirage au sort. Aucune réclamation ne sera admise une fois le contrat confirmé.

Les exposants pourront compléter avec ses propres tables ou grilles d'exposition et chevalets pour les peintres qui devront être installés dans leur espace réservé.

Les déchets devront être emballés et déposés dans les containers prévus.

ARTICLE 6 : ÉCLAIRAGE DES STANDS

L'organisateur fournit un éclairage. Les exposants devront apporter le matériel électrique nécessaire pour renforcer l'éclairage de leur stand : spots, projecteurs, rallonges, multiprises.

L'électricité est sous réserve de disponibilité : puissance triphasée non accessible et lampe de plus de 60w interdite.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

La Mairie de Sepmeries dégage sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice des activités des exposants. Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer à des tiers.

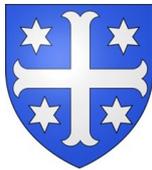
ARTICLE 8 : INFRACTION AU RÈGLEMENT

Toutes infractions au règlement et aux présentes prescriptions pourront faire l'objet d'une exclusion du marché de Noël et entraîner l'encaissement du chèque de caution.

ARTICLE 9 : ANNULATION

Une annulation de la part de la mairie liée au contexte sanitaire ou autres, entraînerait en revanche le remboursement du chèque de caution à chacun des exposants. Aucune indemnisation ne sera due par l'organisateur.

Les organisateurs se réserve également le droit de refuser tout exposant ou un produit ne correspondant pas aux thèmes du marché.



DOSSIER DE CANDIDATURE EXPOSANT
« MARCHÉ DE NOËL DE SEPMERIES 2023

SAMEDI 09 DECEMBRE 2023—10h00à18h00

INFORMATION EXPOSANT :

Nom	Prénom
Statut <input type="checkbox"/> Artiste libre <input type="checkbox"/> Créateur amateur <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Autre, préciser :	
Adresse postale	
Téléphone	Courriel
Site internet / Page(s) réseaux sociaux	
Descriptif de votre activité (peinture, bijoux, sculpture, alimentation...)	

Besoin d'électricité sur le stand ? oui non

Besoin d'une grille d'exposition oui non

RAPPEL DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Pour les créateurs amateurs : une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité.
- Pour les artistes libres, artisans et commerçants : une photocopie de la carte d'artiste ou d'artisan ou le n°RCS ou extrait Kbis du Registre du commerce et des sociétés.
- Pour les associations : la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité du président de l'association à la préfecture et la date de création.

RÈGLEMENT DU STAND :

Pour rappel : chaque exposant aura un emplacement gratuit.

Le chèque de caution de 50€ sera à joindre à votre dossier d'inscription.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À COMPLÉTER :

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur déclare avoir lu et accepté tous les termes du règlement du Marché de Noël de Sepmeries joint à ce dossier d'inscription.

Le / / 2023 à

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Ce dossier dûment complété est à retourner **avant le 18 novembre 2023** :

- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Sepmeries - 143, Grand rue 59269 SEPMERIES
- Directement à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres.